

HONGRIE

Le PIB par habitant a convergé vers la moyenne de la zone OCDE, mais l'écart reste substantiel en raison de l'ampleur du retard accusé par la Hongrie en matière de productivité du travail et, dans une moindre mesure, d'utilisation de la main-d'œuvre. Des progrès ont été accomplis en termes d'accroissement de l'offre de main-d'œuvre par le biais de réductions du coin fiscal sur les revenus du travail et des incitations à la retraite anticipée, mais il faut aller plus loin dans les domaines suivants, notamment afin d'accélérer la croissance de la productivité.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire les contre-incitations à la poursuite de l'activité à un âge avancé

La facilité excessive avec laquelle les seniors peuvent accéder aux prestations d'invalidité réduit leur taux d'emploi.

Mesures prises : L'âge légal de la retraite sera progressivement porté à 65 ans à partir de 2012. Les conditions d'accès aux dispositifs de retraite anticipée et aux prestations d'invalidité ont été durcies.

Recommandations : Renforcer le taux d'activité des seniors en réduisant encore les impôts implicites sur la poursuite de l'activité à un âge avancé, et en supprimant progressivement les voies d'accès à la retraite anticipée, notamment par un durcissement des critères d'ouverture des droits aux prestations d'invalidité passant par un renforcement de l'importance accordée à la capacité résiduelle de travail et à la réadaptation.

Assouplir la réglementation des entreprises

La lourdeur des charges administratives et réglementaires qui pèsent sur les entreprises ainsi que le pouvoir de marché excessif dont jouissent les opérateurs historiques dans les industries de réseau limitent le jeu de la concurrence et entravent la croissance de la productivité.

Mesures prises : Des mesures plus radicales de séparation verticale et de déréglementation des prix ont été adoptées dans le secteur de l'énergie. Les activités de transport de fret de la société nationale des chemins de fer ont été privatisées.

Recommandations : Simplifier les procédures d'entrée et de sortie et assouplir la réglementation dans les secteurs du commerce de détail et des services professionnels. Alléger encore le contrôle des prix dans les industries de réseau. Lever les dernières restrictions à la liberté de choix entre fournisseurs de services de télécommunications.

Réduire le coin fiscal sur les revenus du travail

Le coin fiscal moyen sur les célibataires ayant un emploi, de même que celui sur les ménages à revenu unique, est un des plus élevés de la zone OCDE, ce qui encourage la fraude fiscale et les activités informelles, et pèse sur l'utilisation de la main-d'œuvre.

Mesures prises : En 2009, les cotisations patronales de sécurité sociale ont été sensiblement réduites. L'imposition des revenus a été allégée en 2009 et 2010. Un impôt sur le revenu des personnes physiques assorti d'un taux uniforme de 16 % et des crédits d'impôts en faveur des familles avec enfants seront appliqués en 2011.

Recommandations : Procéder à de nouvelles réductions des cotisations sociales qui soient sans incidence sur les recettes, de manière à conserver une situation budgétaire saine. Financer les récents allègements d'impôts en maîtrisant les dépenses, en élargissant la base d'imposition et en alourdissant la fiscalité du patrimoine, plutôt qu'en appliquant des prélèvements fiscaux ponctuels induisant des effets de distorsion dans des secteurs spécifiques et en démantelant le régime obligatoire de retraite par capitalisation.

Autres grandes priorités

Améliorer l'efficacité du système d'enseignement

L'orientation précoce des élèves et l'inadéquation de la formation continue des enseignants nuisent aux résultats du système d'enseignement secondaire. La formation professionnelle n'est pas très en phase avec le marché du travail. Le mode de financement de l'enseignement supérieur est inefficace.

Mesures prises : La politique consistant à favoriser la formation professionnelle pratique dans des centres régionaux et sur le lieu de travail a été poursuivie.

Recommandations : Renforcer la fréquentation des établissements d'enseignement préscolaire par les enfants roms, repousser l'âge auquel intervient l'orientation précoce des élèves, et améliorer la formation des enseignants. Renforcer la formation professionnelle en la rendant plus adaptée aux besoins du marché du travail. Mettre en place des droits d'inscription à l'université, continuer d'étoffer le système actuel de prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs, et subordonner à la réalisation de progrès rapides les subventions destinées aux établissements d'enseignement supérieur dont les résultats laissent à désirer.

Renforcer l'efficacité du secteur public

L'administration publique n'a pas été modernisée et le rapport coût-efficacité des prestations de services est insuffisant. La collaboration entre collectivités locales est médiocre.

Mesures prises : Les ressources de l'administration publique ont été réduites. Des dispositions législatives ont été adoptées pour responsabiliser davantage les organismes publics et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises du secteur de la construction.

Recommandations : Veiller à ce que les prestations de services soient d'un bon rapport coût-efficacité. Inciter davantage les communes à exploiter les possibilités d'économies d'échelle. Faciliter le suivi et l'évaluation de l'administration publique.

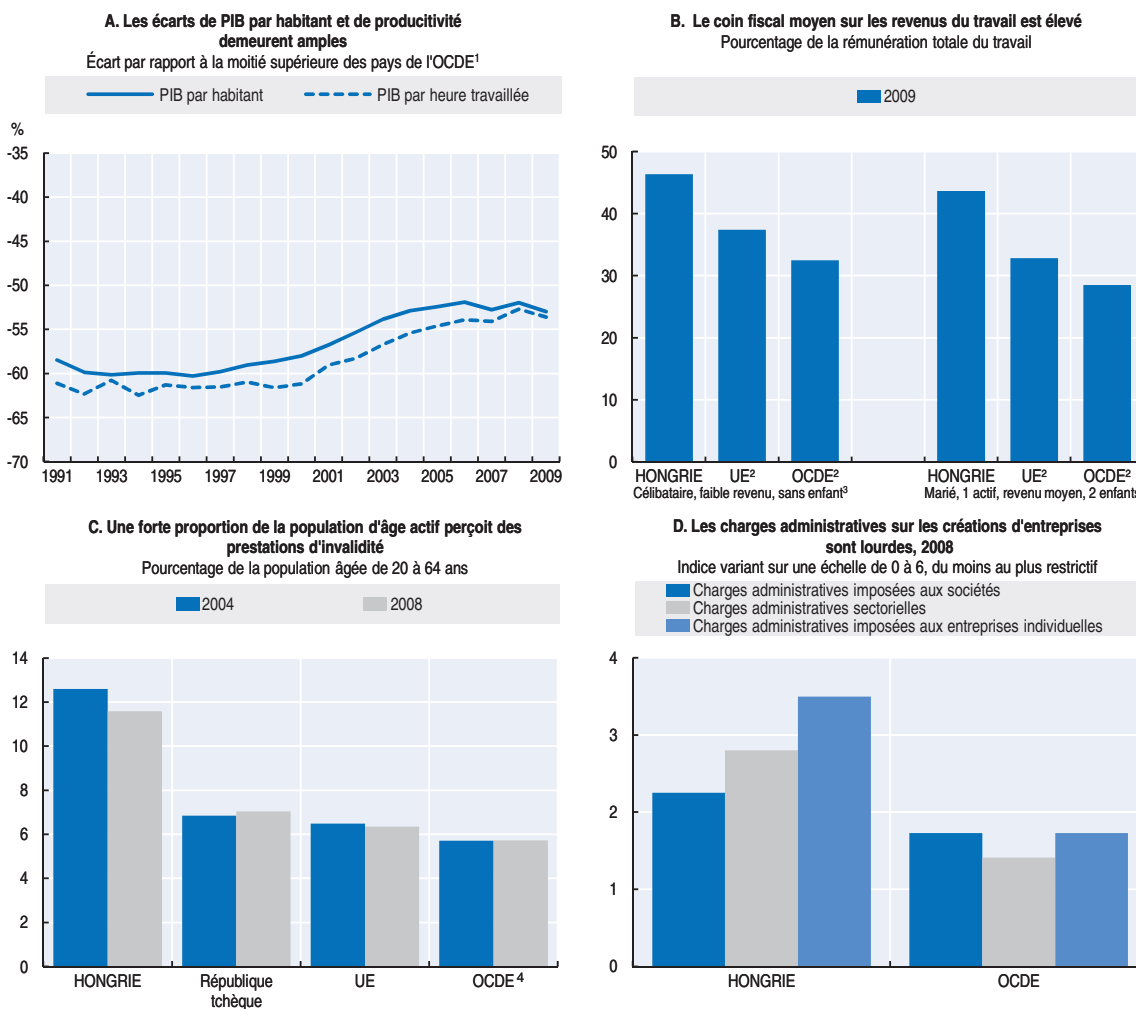
HONGRIE

Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	3.3	4.2	2.5
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	0.4	0.7	0.1
dont : Taux d'emploi	0.6	0.9	0.3
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.2	-0.2	-0.2
Productivité du travail	2.9	3.4	2.3
dont : Intensité capitalistique	1.8	1.9	1.7
Productivité multifactorielle	1.1	1.5	0.6

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
3. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
4. Hormis le Chili.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires ; graphique C : OCDE (2010), Maladie, invalidité et travail – Surmonter les obstacles : Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE ; graphique D : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932386795>